LES VAULTS

LE BOIS

LE BOIS

PN1

SITE CLASSE
CONFLUENCE MAINE-LOIRE
ET DES COTEAUX ANGEVINS
CL 23-02-2010

PN1

PUA

BOURG DE BEHUARD

PN1

SITE CLASSE
CONFLUENCE MAINE-LOIRE ET DES COTEAUX ANGEVINS
CL 23-02-2010

AUX

PN1

BAS GRIVAUX

HAUT GRIVAUX

PN1

LES GRIVAUX

Limite de l'A.V.A.P.
Limite de secteur

Immeuble
Mur
Edicule
Parcelle
protégés au titre de la législation sur les Monuments Historiques

Site classé Confluence Maine-Loire et des Coteaux angevins CL 23-02-2010

Site archéologique recensé par la DRAC

Patrimoine architectural exceptionnel

Patrimoine architectural remarquable

Patrimoine architectural constitutif de l'ensemble urbain

Bâti sans intérêt patrimonial majeur

Petit patrimoine architectural (puits, croix, portails...)

Ouvrage hydraulique

Repère de crue

Mur de Clôture protégé

Espace libre minéral protégé

Sol à mettre en valeur

Espace non aedificandi

Chemin à préserver

Espace boisé ou planté d'arbres, protégé au titre de l'AVAP :

a) Espace boisé pérenne

b) Présence arborée reconnue

Parc constitué protégé au titre de l'AVAP

Espace paysager à préserver

Jardin protégé au titre de l'AVAP

Alignement d'arbres, mail

Arbre remarquable

Haie à conserver

Perspective majeure ou faisceau de perspectives à conserver sur un édifice, un site ou un ensemble bâti

Axe de visibilité sur un édifice remarquable ou exceptionnel

Typologie du bâti

GP	Grande propriété, demeure et châteaux
MFM	Maison à forte modénature
H	Hôtel / logis
V	Villa / "chalet"
Mb	Maison de bourg
E	Eclectique
R	Bâti rural et ferme
C	Bâtiment utilitaire, chai
Mo	Moulin
Gl	Gloriette
Ca	Cabane
1858	Datation

Planche 1
Planche 2
2c
Planche 3
3c
2c
2a
3e
2b
3d
3b
3a
3c
4a
4a
Planche 4

N

0 m 50 m

ANGERS LOIRE METROPOLE

(Communes de Béhuard, Bouchemaine et Savennières)

AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (A.V.A.P.)

DOSSIER DE CREATION

BOURG DE BEHUARD - LES GRIVAUX | PLANCHE **4a**

Ghéco
Isabelle BERGER-WAGON, Chargée d'étude
Claire BLIN, Assistante d'étude
L. BONNEFOIX, Assistante d'étude

Date : 6 février 2017

Echelle : 1/2000e